



Regroupement familiale pour ma mere ressortissante Roumaine

Par **aileene**, le **12/03/2013** à **11:33**

Bonjour , je vous demande de bienvouloir m'éclairer sur les démarches a suivre pour faire venir ma mere chez moi . Je suis divorcée apres 20 ans de mariage je vis seule avec mon enfant de 13 ans (garde alterné) je travail en CDI et j'ai un logement en location .
Ma mere a 72 ans et vit a la campagne dans des conditions difficiles et personne de la famille ne peu l'aider , ils n'ont aucune possibilité de le faire ,le quotidien devient tres dur pour elle sans aucune aide .
Ma mere est venue tres souvent nous voir , elle est rester 3 mois a chaque fois et tjr respecter le temp de sejour sur le teritoire Française .
J'ai jamais envisager de la garder ici car elle pouvait se débrouiller mais la avec l'age son etat général se dégrade et je peu plus la laisser seule , donc j'ai decider d'entamér les procédures pour la faire venir en France .
Ma mere perçoit 200€ de revenue mensuel (retraite)je sais que cela n'est pas suffisant pour vivre en France mais je peu subvenir a ces besoin sans probleme (dans la limite du possible biensur).
J'attend votre réponse très rapidement et vous remercie d'avance .

Par **citoyenalpha**, le **12/03/2013** à **21:05**

Bonjour
Levée de l'obligation de visa pour les ressortissants roumain
Avec l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, les règles d'admission au séjour et d'accès au travail en France sont fortement modifiées pour les ressortissants roumain. Ainsi, ceux-ci peuvent entrer en France métropolitaine sur simple présentation d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Ils peuvent également séjourner sur le territoire français plus de trois mois sans visa de long séjour.
Votre mère peut entrer et séjourner en France sans visa.
Pour les ressortissants roumain les secteurs d'activité professionnelle

sont toujours limités
Restant à votre disposition.

Par **aileene**, le **13/03/2013** à **09:33**

Bonjour
Merci de votre reponse , mais ma question est comment faire pour regulariser son sejour definitive en France avec tous les documents en regle et vu que ma mere est retraitée n'a pas besoin d'une activité professionnelle en France , donc de ce coté la moins de soucis.
Je sais que les ressortissants roumains peuvent voyager et sejourner en France sans probleme . J'ai demander a la securite sociale des informations par rapport a elle et ils m'ont dit qu'elle doit avoir une assurance maladie mais ma mere est pas capable de me dire c'st quoi , elle me dit cotiser pour 50% du prix de ces medicaments en Roumanie mais elle sait pas ou et comment ? Je pense que je devrais voir avec la Roumanie en ce qui concerne cette question .
Merci
Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **13/03/2013** à **11:13**

nous ne traitons pas du droit roumain.
en France votre mère pourra séjourner régulièrement avec ses documents roumains.
Restant à votre disposition

Par **aileene**, le **13/03/2013** à **17:02**

Merci bcp pour votre aide , ca m'a bcp aider , j'ai meme demander aux autorités Roumaines une carte EU d'assurance maladie , lors de l'arrivée de ma mere je demanderais une carte de séjour a la prefecture de ma region .
Salutations sinceres , encore merci .

Par **citoyenalpha**, le **16/03/2013** à **10:13**

ravi de pouvoir vous être utile.
Toutefois votre demande de carte de séjour pour votre mère n'est pas obligatoire puisque votre mère a le droit de séjourner en France et peut utiliser ses documents d'identité roumains pour ses démarches(CI ou passeport)
Votre mère peut effectivement demander une carte de séjour UER
Restant à votre disposition

Par **aileene**, le **23/03/2013** à **08:12**

Merci bcp pour vos reponses . A present je me sent bcp plus rassurer
Cordialement

Par **Chemsy**, le **13/07/2013** à **19:14**

J'aimerais que vous m'éclairer sur les démarches à suivre pour faire venir ma mère veuve âgée de 82ans et résidant au maroc seule. N'ayant plus que mon frere et moi qui vivons et travaillons en France. Je suis propriétaire de ma maison et subvient au besoin de maman depuis plusieurs années maintenant. Vu, son grand âge et ses soucis de santé car arthrose du genou importante nécessitant une opération du genou, son état se dégrade chaque jour un peu plus et ne peux plus la laisser se débrouiller seule. Je souhaiterais que vous m'indiquiez par quel biais je peux la faire venir en toute l'égalité chez moi en France dans ma famille. Quel type de visa demander et ainsi lui permettre par la même occasion de la soigner j'attends votre réponse impatiemment quel document fournir au consulat et par la suite comment lui faire faire obtenir un titre de séjour merci votre réponse que j'attends avec impatience.chemsy